

R2P et intervention humanitaire

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Type de support : Volume

Titre(s) : R2P et intervention humanitaire : peut-on [ou comment] dépasser la volonté politique du Conseil de sécurité ? / Noémie Blaise

A pour autre édition sur un support différent : R2P et intervention humanitaire peut-on [ou comment] dépasser la volonté politique du Conseil de sécurité ? Noémie Blaise Paris Numérique Premium 2017 978-2-8072-0428-7

Auteur(s) : Blaise, Noémie (19...-....)

Publication : Limal : Anthemis, DL 2017

Description matérielle : 1 vol. (341 p.) : couv. ill. en coul. ; 24 cm

ISBN : 978-2-8072-0220-7

EAN : 9782807202207

Classification décimale Dewey : 341.67

Note sur les bibliographies et les index : Bibliogr. p. 307-334. Notes bibliogr.

Note de thèses et écrits académiques : Texte remanié de Thèse Sciences juridiques Université de Namur 2015

Résumé ou extrait : La 4e de couv. indique : "Le présent ouvrage porte sur l'intervention humanitaire telle qu'elle est envisagée par le concept de responsabilité de protéger, en conformité avec le droit international existant. Une première partie a pour objet d'apprécier l'aspect novateur de la responsabilité de protéger au regard des mécanismes juridiques existants et plus précisément, le chapitre VII de la Charte des Nations unies. L'aspect responsable de la souveraineté fait également l'objet d'une analyse approfondie en vue de déterminer si la responsabilité de protéger a rendu la souveraineté responsable ou a rappelé l'une de ses qualités intrinsèques. La seconde partie s'interroge sur les raisons qui expliquent que certaines interventions humanitaires ne sont pas autorisées par le Conseil de sécurité et les solutions à proposer pour remédier à ces lacunes observées en cas de crimes de masse. Sont ainsi abordées, d'une part, la paralysie du Conseil de sécurité en raison de l'utilisation du droit de veto par les membres permanents qui le composent et, d'autre part, les difficultés liées à la mise en oeuvre d'une intervention en raison de l'absence d'une armée onusienne."

Sujet - Collectivité : Nations Unies Conseil de sécurité.

Sujet - Nom commun : Droit international

Aide humanitaire

Intervention (droit international)